

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-sept avril à dix-huit heures,

DATE D’AFFICHAGE :
23/04/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, M. LORQUET, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme SAMZUN, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme ROBIC, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. JOUANJEAN, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

N°2024 • 08 • Morbihan Energies : mandat de maîtrise d’ouvrage pour la rénovation énergétique de la médiathèque

Notre commune est membre de Morbihan Energies. Ce syndicat mixte accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunale du Morbihan pour mener des actions de transition énergétique. En sa qualité de syndicat d’énergies et en application de l’article L.2224-34 du code général des collectivités territoriales, Morbihan Energies peut assurer des missions de maîtrise d’ouvrage d’actions de rénovation énergétique de bâtiments, au nom et pour le compte de ses membres. Des contrats de mandat doivent alors être conclus avec les membres bénéficiaires.

En l’espèce, notre commune souhaite confier à Morbihan Energies un mandat de maîtrise d’ouvrage pour des actions de rénovation énergétique concernant la médiathèque.

Un projet de contrat de mandat explicitant les droits et obligations de notre commune et de Morbihan Energies est annexé à ce projet de bordereau.

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l’énergie et au climat ;
Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L.2224-34 ;
Vu le code de la commande publique et en particulier ses articles L.2422-5 à L.2422-10 ;
Vu les statuts de Morbihan Energies ;

Vu l’avis de la commission travaux, urbanisme, mobilités et développement durable du 8 avril 2024 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les termes du projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage annexé pour des actions de rénovation énergétique concernant la médiathèque de Larmor-Plage,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer ce contrat ainsi que tous les actes et tous documents s'y afférents.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 23 avril 2024**

LE MAIRE

Patrice VALTON

